



## Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 25 mars 2022

**OBJET :** CULTURE, EDUCATION ET PARTICIPATION CITOYENNE - Renouvellement du Conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole.

Délibération n° 44

Rapporteur : Pascal CLOUAIRE

Le vendredi vingt-cinq mars deux mille vingt-deux à 10 h 00, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation en date du dix-huit mars deux mille vingt-deux et sous la présidence de Christophe FERRARI, Président de Grenoble-Alpes Métropole et sous la présidence de Michelle VEYRET de la n°73 à la n°75.

Nombre de conseillers métropolitains en exercice au jour de la séance : **119**

Nombre de conseillers métropolitains votants (présents et représentés) : **118** de la n°1 à la n°68, **117** à la n°69, **118** de la n°70 à la n°108.

**Présents :**

**Bresson** : GUYOMARD – **Brié et Angonnes** : SOULLIER – **Champ sur Drac** : DIETRICH – **Champagnier** : CHOLAT – **Claix** : REVIL, STRECKER pouvoir à REVIL de la n°90 à la n°108 – **Corenc** : MERMILLOD-BLONDIN pouvoir à C.LONGO de la n°56 à la n°108 – **Domène** : C.LONGO, SAVIN – **Echirolles** : BOUHAFS pouvoir à LABRIET de la n°47 à la n°108, DEMORE, LABRIET, MADRENNES, RABIH, ROSA pouvoir à SABRI de la n°90 à la n°108 – **Eybens** : BEJAJI pouvoir à DESLATTES de la n°1 à la n°2 puis pouvoir à SIEFERT de la n°63 à la n°108, SCHEIBLIN – **Fontaine** : DE CARO, LEYRAUD pouvoir à DE CARO de la n°90 à la n°108, F.LONGO, THOVISTE pouvoir à CHALAS de la n°90 à la n°108, TROVERO – **Gières** : CUSSIGH, VERRI – **Grenoble** : AGOBIAN, ALLOTO pouvoir à AMADIEU de la n°48 à la n°108, BELAIR, BEN-REDJEB pouvoir à BUSTOS de la n°91 à la n°108, BERON-PEREZ pouvoir à LABRIET de la n°1 à la n°2, BERTRAND, BRETTON pouvoir à SEMANAZ de la n°3 à la n°89, BOUZEGHOUB pouvoir à CENATIEMPO de la n°74 à la n°89 puis de la n°91 à la n°108, CAPDEPON pouvoir à SABRI de la n°46 à la n°108, CARIGNON, CARROZ pouvoir à SIEFERT de la n°90 à la n°108, CENATIEMPO, CHALAS, CLOUAIRE, CONFESSON pouvoir à DEBEUNNE de la n°69 à la n°108, DESLATTES pouvoir à BEJAJI de la n°44 à la n°62, DJIDEL, FRISTOT, KADA pouvoir à OUDJAOUDI de la n°1 à la n°2 puis pouvoir à DESLATTES de la n°90 à la n°108, KRIEF pouvoir à PANTEL de la n°46 à la n°108, MARTIN pouvoir à PANTEL de la n°90 à la n°108, NAMUR pouvoir à SABRI à la n°3, OLMOS, PANTEL, PFISTER, PICOLLET, PINEL, PIOLLE pouvoir à AMADIEU de la n°90 à la n°108, ROCHE pouvoir à ESCARON de la n°47 à la n°108, SABRI, SCHUMAN pouvoir à FRISTOT de la n°91 à la n°108, SIX pouvoir HUGELE de la n°43 à la n°74, SPINI – **Jarrie** : GUERRERO – **La Tronche** : DEBEUNNE, SPINDLER – **Le Fontanil-Cornillon** : DUPONT-FERRIER – **Le Gua** : FARLEY pouvoir à

M.GAUTHIER de la n°90 à la n°108 – **Le Pont de Claix** : FERRARI pouvoir à GRAND de la n°73 à la n°75, GRAND – **Le Sappey en Chartreuse** : ESCARON – **Meylan** : CARDIN pouvoir à HERENGER de la n°92 à la n°108, HERENGER, HOURS pouvoir à F.LONGO n°34 à la n°46 – **Miribel Lanchâtre** : M.GAUTHIER – **Montchaboud** : SOTO – **Mont Saint-Martin** : LECOURT pouvoir à ODDON de la n°87 à la n°98 puis pouvoir à MARDIROSSIAN de la n°99 à la n°108 – **Murianette** : GARCIN – **Notre Dame de Commiers** : RENIER – **Notre Dame de Mésage** : BUISSON pouvoir à JM GAUTHIER de la n°99 à la n°108 – **Noyarey** : PENNISI – **Poisat** : BUSTOS – **Proveysieux** : BALESTRIERI – **Quaix en Chartreuse** : ROSSETTI – **Saint Barthélémy de Séchilienne** : STRAPPAZZON pouvoir à SPINDLER de la n°1 à la n°2 – **Saint-Egrève** : AMADIEU, CHARAVIN, B.COIFFARD – **Saint Georges de Commiers** : GRIMOUD – **Saint-Martin d'Hères** : ASSALI pouvoir à BERON PEREZ de la n°67 à la n°108, CHERAA, OUDJAUDI pouvoir à DEBEUNNE de la n°90 à la n°108, SEMANAZ, VEYRET – **Saint-Martin Le Vinoux** : MARDIROSSIAN, LAVAL – **Saint-Paul de Varcès** : RICHARD pouvoir à GARCIN de la n°61 à la n°108 – **Saint-Pierre de Mésage** : MASNADA – **Sarcenas** : DULOUTRE pouvoir à MARDIROSSIAN de la n°91 à la n°108 – **Sassenage** : GENIN-LOMIER pouvoir à GONAY de la n°90 à la n°108, MERLE pouvoir à GENET de la n°90 à la n°108 – **Séchilienne** : PLENET – **Seyssinet Pariset** : LISSY pouvoir à SPINDLER de la n°91 à la n°108, SIEFERT – **Seyssins** : HUGELE pouvoir à THOVISTE de la n°1 à la n°43, MARGUERY – **Varces Allières et Risset** : CORBET, LEMARIEY – **Vaulnaveys-le-bas** : JM.GAUTHIER – **Vaulnaveys Le Haut** : PORTA – **Venon** : ODDON pouvoir à PORTA de la n°99 à la n°108 – **Veurey-Voroize** : JULLIEN pouvoir à MARDIROSSIAN de la n°1 à la n°2 – **Vif** : GENET, GONAY – **Vizille** : L.COIFFARD, JACQUIER.

**Absents Excusés ayant donné pouvoir sur toute la séance :**

**Echirolles** : SULLI pouvoir à DEMORE – **Grenoble** : GARNIER pouvoir à DESLATTES de la n°1 à la n°43 puis pouvoir à AMADIEU de la n°44 à la n°62 puis pouvoir à DESLATTES de la n°63 à la n°68, LHEUREUX pouvoir à FRISTOT, MONGABURU pouvoir à DIETRICH – **Herbeys** : FLEURY pouvoir à CORBET – **Saint-Martin d'Hères** : KDOUH pouvoir à ASSALI de la n°1 à la n°66 puis pouvoir à TROVERO de la n°67 à la n°108, RUBES pouvoir à CHERRA, QUEIROS pouvoir à VEYRET

**Absents Excusés :**  
**Echirolles** : JOLLY

Christophe FERRARI a été nommé secrétaire de séance de la n°1 à la n°2 puis Nicolas BERON-PEREZ a été nommé secrétaire de séance de la n°3 à la n°108.

Le rapporteur, Pascal CLOUAIRE;  
Donne lecture du rapport suivant,

**OBJET : CULTURE, EDUCATION ET PARTICIPATION CITOYENNE** - Renouvellement du Conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole.

### **Exposé des motifs**

Grenoble-Alpes Métropole souhaite conforter le rôle et la place du conseil de développement en lui donnant la forme d'un laboratoire de prospective, agitateur d'idées.

#### **1. Format du conseil de développement :**

Pensé comme un laboratoire de prospective citoyenne pour un territoire en transition démocratique, sociale et environnementale, le conseil de développement, en dialogue permanent avec l'instance politique et technique de la métropole, a pour rôle :

- D'animer un réseau d'acteurs, de repérer des initiatives et de les mettre en synergie sur le territoire métropolitain ;
- D'envisager des scénarios pour penser le territoire de demain ;
- D'accompagner le pouvoir d'agir dans une dimension métropolitaine.

Chaque année, le conseil de développement se verra confier une mission de prospective citoyenne par le Conseil métropolitain, qui s'intégrera à l'activité qu'il aura lui-même défini.

Ses membres sont des actrices et des acteurs du territoire, agitateurs d'idées, impliqués à titre personnel, professionnel ou intellectuel en faveur des transitions démocratiques, sociales, économiques ou environnementales sur le territoire. Ils siègent en leurs noms propres au conseil de développement pour une durée de trois ans, avec la possibilité de ne s'y engager que le temps d'une mission d'un an.

Suffisamment large pour permettre au conseil de développement de se saisir des questions qui intéressent ses membres, cette mission fera l'objet d'un rapport d'étonnement, nourri tout au long de l'année, par les membres du conseil de développement, puis restitué aux membres du conseil métropolitain en fin d'année.

#### **2. Lien entre le conseil de développement et l'environnement institutionnel et territorial :**

##### **2.1 Plusieurs axes de mise en visibilité sont envisagés pour faciliter la communication et les échanges sur les travaux du conseil de développement avec les élus, acteurs et habitants du territoire.**

- Mise en récit numérique du parcours prospectif du conseil de développement sous forme d'un blog ayant pour vocation à devenir une plateforme ressource sur le champ d'action couvert par la mission du conseil de développement.
- Organisation d'un temps fort de restitution.
- Valorisation de ce parcours sous la forme d'une publication bilan.

##### **2.2 Lien avec la métropole :**

- Une délibération du conseil métropolitain définira chaque année la mission confiée au conseil de développement ainsi que ses finalités. Cette délibération permettra d'ajuster au besoin la liste des membres du conseil de développement.

##### **2.3 Lien avec le territoire :**

- Le conseil de développement s'entoure d'un réseau d'acteurs destiné à accompagner son activité. A ce titre, il peut collaborer à différents projets et être amené à associer à ses activités toutes personnes pouvant apporter leurs expertises liées à la mission en cours.

#### **2.4 Lien avec les autres conseils de développement :**

- Le conseil de développement s'insère dans différents réseaux de conseils de développement, (GReG, CNCD, réseau régional en construction, lien avec le Ceser...). Ceux-ci confèrent notamment une dimension interterritoriale à son activité.

### **3. Mission prospective confiée au conseil de développement pour l'année 2022 autour de la question « Habiter la métropole demain ».**

Les métropoles sont des espaces qui regorgent de densité, de diversité, de complexité et de contradictions. Y habiter de façon harmonieuse est un défi immense et magnifique tant sur le plan humain qu'environnemental, culturel, social ou économique.

Le conseil de développement, dans son format renouvelé, offre l'opportunité de construire une expertise pluraliste et autonome en mêlant des scientifiques, des usagers, des professionnels, des artistes, des entrepreneurs...

Pour l'année 2022, le conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole le missionne pour réaliser un travail prospectif intitulé « Habiter la métropole demain » qui prend notamment pour terrain d'étude et d'expérimentation le secteur de Vizille.

Le conseil de développement aura toute latitude pour définir la manière dont il souhaite se saisir de la question « habiter la métropole demain ».

L'objectif est de formuler des propositions et des scénarios sur les enjeux d'habitabilité et d'équilibre qui sont posés à ce territoire vizillois et par ricochet, à toute la métropole. Cette réflexion sera menée en concertation avec les élus et acteurs du bassin vizillois.

Les agitateurs et agitatrices du conseil de développement sont mandatés pour élaborer, au cours de ce voyage prospectif métropolitain, des préconisations qui permettront de nourrir les orientations prises par le comité de pilotage dédié à la requalification urbaine du territoire vizillois.

Une restitution-débat des travaux du conseil de développement est envisagée en fin d'année 2022 dans le cadre de Grenoble Capitale Verte.

#### **4. Modalité de sélection des membres**

Composé d'élus de chaque groupe politique de la métropole et de représentants des instances participatives métropolitaines, le comité institutionnel et partenarial de la participation citoyenne a procédé à une sélection des membres de manière à garantir, autant que faire se peut :

-La parité femme, homme.

-L'équilibre entre les types et formes d'engagement (bénévoles associatifs, professionnels, universitaires, acteurs culturels...)

-La diversité géographique de résidence ou d'activité des membres (urbain, péri urbain, montagnard, rural...)

A été pris en compte, également, le fait que les candidats retenus n'occupent pas de mandat électif au titre du suffrage universel, et n'aient pas été déjà membre du conseil de développement depuis plus de 6 ans.

Attaché à permettre au conseil de développement d'incarner la métropole par la diversité de ses membres, le comité institutionnel a opéré un départage des profils similaires.

Les membres non retenus sont invités à participer au réseau d'appui du conseil de développement. Ils seront associés et tenus informés de son activité et pourront être sollicités dans le cas d'un besoin de pourvoir des sièges laissés vacants par des membres sortants.

Aussi, le comité institutionnel et partenarial de la participation propose à l'assemblée délibérante d'installer le conseil de développement métropolitain avec la composition présente en annexe de la délibération.

### **En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain**

Vu l'article L 5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après examen de la Commission Ressources du 11 mars 2022, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le renouvellement du Conseil de développement,
- Approuve la composition du Conseil de développement telle qu'annexée à la présente délibération,
- Missionne le conseil de développement pour réaliser un travail prospectif intitulé « Habiter la métropole demain ».

**Abstention 27:** 13 voix du groupe *Communes au Cœur de la Métropole* (Stéphane DUPONT-FERRIER, Dominique ESCARON, Cédric GARCIN, Guy GENET, Sylvie GENIN-LOMIER, Yasmine GONAY, Audrey GUYOMARD, Claudine LONGO, Jérôme MERLE, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, David RICHARD, Anne ROCHE, Michel SAVIN), 3 voix du Groupe d'Opposition – Société Civile, Divers droite et Centre (Alain CARIGNON, Nicolas PINEL, Dominique SPINI).

11 voix du groupe *Métropole Territoires de Progrès Solidaires* (Emilie CHALAS, Evelyne DE CARO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELE, Sabine LEYRAUD, Franck LONGO, Christophe REVIL, Olivier SIX, Claude SOULLIER, Marie-Noëlle STRECKER, Laurent THOVISTE)

**Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Le Président,

CHRISTOPHE FERRARI

Le compte rendu succinct de la présente délibération a été affiché le 01 avril 2022.

1DL211013

5. 3. 5.